

VENTE D'AL MAADOUME L'INEXISTANT

Zouhair LAKHYAR

Doctorant

A la Faculté des sciences juridiques,
économiques et sociales de Mohammedia,
Université Hassan 2, Maroc

HAMDI Fekkak

Docteur

Faculté des sciences juridiques,
économiques et sociales de Settat
Université Hassan 1^{er}, Maroc

La vente d'Al Maadoume est une transaction prohibée par la religion islamique, dans cet article nous allons essayer de démontrer, mathématiquement et économiquement, comment la vente d'Al Maadoume contribue à l'aggravation de détérioration de l'économie par la création de valeurs ajoutées négatives.

Mots clés : Vente Al Maadoume – démonstration – islamique – mathématique – économique - valeurs ajoutées.

Introduction :

La vente d'Al Maadoume^١ (l'inexistant) : C'est vendre le non disponible^٢ au moment du contrat^٣, suite à plusieurs hadits^٤, ces transactions ont été interdites par notre prophète Mohammed (Paix et Salut sur Lui).

Soient deux individus : I_1 et I_2

Le contrat conclu entre les deux parties est la suivante :

I_1 vend à I_2 un bien non disponible en temps T_1 et qui serait disponible en temps T_2 , nous sommes, donc en présence de trois cas de figure :

1^{re} cas :

Le contrat est signé sans paiement en temps T_1 , le paiement aura lieu en temps T_2 , ainsi cette transaction n'exerce aucun effet sur l'économie en temps T_1 et donc il fallait attendre la disponibilité du bien pour réaliser une transaction correcte.

En temps T_1 :

Si V est la valeur du bien non disponible en temps T_1

Alors :

^١ Selon le dictionnaire économique islamique (1981), Ahmed achorbassi, Edition : Dar Al Jil (traduit de l'arabe par wail

^٢ Est similaire à cette transaction, vente du Gharar, vente du contact (Al Molamassa), vente Al Mozabana, vente Al Mohakala,...

^٣ Exemples : vendre des fruits et des plantations avant qu'ils apparaissent, vendre le lait dans le pis, vendre de laine au dos du mouton, ...

^٤ عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، « نَهَى عَنْ بَيْعِ حَبْلِ الْحَبَلَةِ، وَكَانَ بَيْعًا يَتَّبَعُهُ أَهْلُ الْجَاهِلِيَّةِ، كَانَ الرَّجُلُ يَبْنِئُ الْجَزُورَ إِلَى أَنْ تُنْتَجِجَ النَّاقَةُ، ثُمَّ تُنْتَجِجُ التِّي فِي بَطْنِهَا » رواه البخاري
^٥ عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا: أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، « نَهَى عَنْ بَيْعِ التَّمَارِ حَتَّى يَبْدُوَ صَالِحُهَا، نَهَى الْبَائِعَ وَ الْمُبْتَاعَ » متفق عليه

La recette totale du vendeur en T_1 est : $RT_{I_1} = 0$

Et la recette totale de l'acheteur en temps T_2 est : $RT_{I_2} = 0$

Soit VA la valeur ajoutée créée par cette transaction qui n'est rien d'autre que la différence entre les deux recettes.

Jusqu'au là rien ne s'est réalisé et donc : $VA_1 = RT_{I_1} - RT_{I_2} = 0 - 0 = 0$

Supposons que le temps de disponibilité du bien est arrivé qu'on peut noter T_2 , et supposons aussi que les deux parties honorent leurs engagements, dans ce cas on est en présence de la situation suivante :

En temps T_2 :

I_1 reçoit la valeur du bien \hat{V}

I_2 reçoit le bien qui vaut V

Avec : $\hat{V} \geq V$

Ceci donne :

$$RT_{I_1} = \hat{V}$$

$$RT_{I_2} = V$$

La valeur ajoutée due à cette transaction est : $VA_2 = (\hat{V} - V) > 0$

La somme des valeurs ajoutées est : $\sum_{i=1}^2 VA_i = VA_1 + VA_2 = (0 + \hat{V} - V) > 0$

Si la transaction est réalisée directement en deuxième temps, il serait qualifié comme une opération correcte, donc il ne faut conclure un contrat avant que le bien ne soit disponible et tangible, car le contrat rédigé en premier temps crée des engagements et ne crée aucune valeur ajoutée à l'économie.

2^{ème} cas :

I_1 reçoit un acompte après la signature du contrat en temps T_1 , et le reste en temps T_2 , pour ce cas-là et en supposons que les deux contractants honorent leurs engagements, on aura donc la situation suivante :

Soient :

V est la valeur du bien non disponible en temps T_1

V_A La valeur de l'acompte

En temps T_1 :

La recette totale du vendeur en T_1 est : $RT_{I_1} = V_A$

Et la recette totale de l'acheteur en temps T_1 est : $RT_{I_2} = -V_A$

À travers cette transaction on remarque que la valeur ajoutée à l'économie est :

$$VA_1 = RT_{I_1} - RT_{I_2}$$

$$= |V_A| - |-V_A|$$

= 0

Supposons que le temps de disponibilité du bien est arrivé qu'on peut noter T_2 , et supposons aussi que les deux parties honorent leurs engagements, dans ce cas on est en présence de la situation suivante :

En temps T_2 :

I_1 reçoit le reste de la valeur du bien après la déduction de l'acompte, c'est-à-dire

$$RT_{I_1} = \hat{V} - V_A$$

I_2 reçoit le bien

$$RT_{I_2} = V$$

Alors :

$$VA_2 = RT_{I_1} - RT_{I_2}$$

$$= \hat{V} - V_A - V$$

Soit α la fraction de l'acompte sur \hat{V} $0 \leq \alpha \leq 1$

Ceci donne :

$$VA_2 = RT_{I_1} - RT_{I_2}$$

$$= \hat{V} - V_A - V$$

$$= \hat{V} - \alpha \hat{V} - V$$

$$= \hat{V}(1 - \alpha) - V$$

Si $\alpha=1$, on déduit que :

$$VA_2 = \hat{V}(1 - \alpha) - V$$

$$= \hat{V}(1 - 1) - V$$

$$= -V$$

Ceci veut dire que si jamais I_2 paie la totalité de la valeur du bien en temps T_1 sans recevoir le bien immédiatement, il risque de créer avec I_1 une valeur ajoutée négative en temps T_2 , c'est-à-dire que la création de la valeur ajoutée négative ne serait pas visible en temps T_1 et n'apparaîtra qu'en temps T_2

Si $\alpha=0$, on déduit que :

$$VA_2 = \hat{V}(1 - \alpha) - V$$

$$= \hat{V}(1 - 0) - V$$

$$= (\hat{V} - V) > 0$$

Ceci veut dire que si jamais I_2 ne paie rien en temps T_1 sans recevoir le bien immédiatement, et attends la réception du bien de I_1 en temps T_2 , pour payer la totalité de

la valeur du bien, l'opération devient correcte et donc elle crée de la valeur ajoutée à l'économie.

La somme des valeurs ajoutées :

$$\begin{aligned}
 \sum_{i=1}^2 VA_i &= VA_1 + VA_2 \\
 &= 2\alpha \hat{V} + \hat{V}(1 - \alpha)V \\
 &= 2\alpha \hat{V} + \hat{V} - \hat{V}\alpha V \\
 &= \alpha \hat{V} + \hat{V} - V \\
 &= \hat{V}(\alpha + 1) - V \\
 &= \hat{V} \left(\frac{V_A}{\hat{V}} + 1 - \alpha \right) \\
 &= V_A + \hat{V} - V \\
 &= V_A + \hat{V} - (\hat{V} - V_A) \\
 &= V_A + \hat{V} - \hat{V} + V_A \\
 &= 2V_A
 \end{aligned}$$

3ème cas :

I_1 reçoit la totalité de paiement en temps T_1

Soit :

V est la valeur du bien non disponible en temps T_1

En temps T_1 :

La recette totale du vendeur en temps T_1 est :

$$RT_{1_1} = \hat{V}$$

Alors que la recette totale de l'acheteur en temps T_1 est :

$$RT_{1_2} = 0 - \hat{V}$$

Donc en temps T_1 et à travers cette transaction, on remarque que la valeur ajoutée VA_1 à l'économie est nulle, en effet :

$$\begin{aligned}
 VA_1 &= RT_{1_1} - RT_{1_2} \\
 &= \hat{V} - 0 - \hat{V} \\
 &= 0
 \end{aligned}$$

Supposons que le temps de disponibilité du bien est arrivé qu'on peut noter T_2 , et supposons aussi que les deux parties honorent leurs engagements, dans ce cas on est en présence de la situation suivante :

En temps T_2 : I_1 ne reçoit rien et donne le bien I_2 reçoit le bien

Ceci donne :

$$RT_{I_1} = 0 - V$$

$$RT_{I_2} = \hat{V}$$

Donc en temps T_2 et à travers cette transaction, on remarque que la valeur ajoutée VA_2 à l'économie est négative, en effet :

$$VA_2 = RT_{I_1} - RT_{I_2}$$

$$= 0 - V - \hat{V}$$

$$= [(V + \hat{V}) < 0]$$

La somme des valeurs ajoutées pour cette transaction entre les deux individus donne :

$$\sum_{i=1}^2 VA_i = VA_1 + VA_2$$

$$= 0 + [(V + \hat{V})$$

$$= [(V + \hat{V}) < 0]$$

Les valeurs ajoutées restent toujours négatives, autrement dit, l'absence de bien (Al Maadoume) ne crée rien en valeur ajoutée, ce qui conduit à l'aggravation de la décroissance de cette dernière qui constitue l'épine dorsale de la croissance économique.

Conclusion :

A travers cet article, nous avons démontré l'effet de la transaction d'Al Maadoume sur l'évolution de l'économie. Ainsi, ce raisonnement a prouvé que ce type de transaction peut dégrader l'évolution de l'économie, par la création de valeurs ajoutées négatives.

Références :

1. Al-Zuhayli, Wahba, (2002), Contemporary financial transactions, Damascus: Dar al-Fikr.

٢. الثنيان، سليمان بن صالح، الأحاديث الواردة في البيوع المنهي عنها، ط ١، وزارة التعليم العالي، الجامعة الإسلامية، المدينة المنورة، المملكة العربية السعودية، ٢٠٠٢ م.

٣. الشرباصي، أحمد، المعجم الاقتصادي الإسلامي، دار الجيل، ١٩٨١ م.

٤. طارق بن عوض الله بن محمد أبو معاذ، " البيوع والمعاملات المالية"، ٢٠١٢، ط ١، دار ابن القيم - دار ابن عوف.